

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M22- № 003829

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHLIT

AMIN

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0649091568

Total des frais engagés : 781,40 + 150,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SEBTI Fayçal  
2, Rue Ahmed El Mejati Maârif  
Casablanca

Tél. 05 22 20 28 00 - 06 61 96 19 96

Date de consultation : 01/08/2022

Nom et prénom du malade : CHLIT Amia

Age:

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète MTK 18 ans et 10 mois

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : OAA

Le : 09/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNPD N° : A-A215 / 2019

781,40

: contact@mupras.com

852,90

: pec@mupras.com

852,90

: adhesion@mupras.com

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/08/22	V	150 DT	Dr. SEBTI Fayçal 2, Rue Ahmed E. Mejati Maârif Casablanca Tél: 05 22 25 26 06 61 96 1996	Dr. SEBTI Fayçal 2, Rue Ahmed E. Mejati Maârif Casablanca Tél: 05 22 25 26 06 61 96 1996

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	01/08/22	Pharmacie du Jutra TAHKI JOUTA 129, BISF Casablanca Tél: 05 22 25 24 44 781,40

### ANALYSES - RADIographies

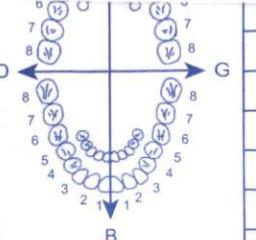
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

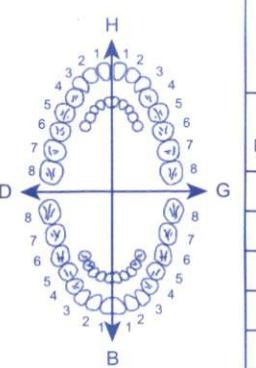
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

GlaxoSmithKline  
Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat

1800114258  
VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	11433553
G	35533411	

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

LOT 212500  
EXP 09 23  
PPV 170.00 DH  
N° du Lot  
Date Per.  
P.P.V: 119,10 DH

MONTANTS  
DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

CŒFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux  
Médecin Attaché au Service  
de Gastro - Enterologie  
(Hôpital Averoès)  
Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)  
CASABLANCA  
Tél. : C. : 0522.25.28.82  
GSM : 0661 96 19 96

# الدكتور فيصل السبتي

خبير محلق لدى المحاكم  
طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي  
بمستشفى ابن رشد  
الطب العام

2، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)  
الدار البيضاء  
الهاتف : 0522.25.28.82  
المحمول : 0661 96 19 96

Casablanca, le 01.08.2022

89,00  
x2

CHLATH Aunca

178,00 11 Difinicron 30 mg

1c le matin

EB

71,50

x 9/1 143,00

HYPREL

1c le matin

3m

AS

AS

AS

AS

AS

170,00 31 OFIKEN 200 1c

45,30 1 VENTOLINE 1ff

119,10 51 RISONEL nasal

126,00 61 ESCIPLEX 10 mg

781,40 1c le matin en une cuiller

Dr. SEBTI Fayçal  
2, Rue Ahmed El Mejjati Maârif  
Casablanca  
Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96